



Fédération Équestre Romande

(AEN, ASCJ, AVSH, FFSE, FGE, SCV
ASRE, CR, PSR)

Directives pour l'établissement du calendrier FER des manifestations

XXX 2023

La FER est responsable de la coordination dans l'établissement du calendrier des manifestations pour les cantons romands. D'ententes avec les associations cantonales, le comité de la FER a édicté les présentes directives.

L'établissement du calendrier se déroule comme suit :

1. Les organisateurs saisissent leurs manifestations dans le portail de la FSSE (<https://my.fnch.ch>) **jusqu'au 15 septembre au plus tard**. L'organisateur est tenu de spécifier clairement les épreuves prévues, **les annonces « à définir » sont exclues !**
2. Les calendriers cantonaux sont coordonnés en automne, jusqu'à fin octobre, lors d'une séance prévue à cet effet par chaque association cantonale. Cette séance est essentielle pour tous les organisateurs de concours et permet d'éviter les collisions.
3. Le comité de la FER se réunit en novembre, avec les délégués techniques concernés afin d'établir le calendrier romand. Les éventuelles collisions jugées problématiques sont discutées et le cas échéant les organisateurs concernés sont contactés afin d'essayer de trouver une entente.
À partir de ce moment-là, toute modification est soumise à l'approbation de la FER !
4. Le calendrier romand est transmis par la FER à la FSSE, fin novembre.

Au niveau du calendrier des manifestations, la FER a pris la décision de bloquer dans le calendrier romand :

- La date des championnats cantonaux de saut : dernier week-end de septembre
- La date des championnats romands de saut : premier week-end d'octobre

Concernant les ajouts, changements et annulations, après la transmission du calendrier romand à la FSSE, la FER peut appliquer une taxe de Fr 300.-. L'application de cette taxe est décidée au cas par cas par le comité de la FER.

Toutes les demandes en rapport avec le calendrier des manifestations doivent passer par votre responsable cantonal du calendrier, qui les transmettra au secrétariat de la FER. Les demandes adressées directement à la FSSE sont refusées automatiquement et reviennent à la FER.

Co-sponsors :

epona.
votre animal, son assurance

LE CAVALIER
LE CAVALIER ROMAND